



Société _____
N° d'affilié _____
Plan _____

Caisse de prévoyance Ramoneur
Täfernstrasse 31
Postfach
5405 Dättwil

1. Données personnelles

Nom _____ Prénom _____
Rue _____ NPA / localité _____
N° AVS. _____ Date de naissance _____
N° de téléphone _____ Pays _____
(atteignable la journée)

Etat civil célibataire marié/e / lié/e par un partenariat enregistré Date du mariage _____
 veuf/veuve divorcé/e partenariat de vie

La personne dispose-t-elle de sa pleine capacité de gain ? oui non

1a. Données personnelles du conjoint ou du partenaire enregistré

Nom _____ Prénom _____
Rue _____ NPA / localité _____
N° AVS. _____ Date de naissance _____

2. Versement anticipé / mise en gage

Avez-vous déjà effectué des avances qui n'ont pas encore été remboursées ? Non oui Date? _____
Montant? _____

Versement anticipé CHF _____ de la prestation de libre passage
Pour les personnes résidant à l'étranger : veuillez indiquer le montant souhaité avant déduction de l'impôt à la source..
Paiement par _____

Bien immobilier résidentiel :

Forme de propriété :

- Appartement Propriété exclusive
 Maison individuelle Propriété en commun Quote de propriété _____ %
 Propriété commune avec le conjoint/partenaire enregistré
 Droit de construction autonome et permanent

Adresse du nouveau bien immobilier: _____

Mise en gage (selon contrat de gage)



3. Annexes (jointes à la présente demande)

- Copie du contrat d'achat signé et authentifié par un notaire
- Extrait du registre foncier (si déjà existant) ou contrat hypothécaire avec une banque dûment signé.
- Confirmation de la banque ou du notaire que les fonds du deuxième pilier seront utilisés exclusivement pour le financement de votre résidence principale.
- Certificat d'état civil (datant de moins de 3 mois) si vous n'êtes pas marié(e) ou en partenariat enregistré
- En supplément pour les frontaliers/saisonniers : Attestation de domicile
- À soumettre en supplément en cas de rénovation : Plans de rénovation, offres et, après réalisation, la facture originale
- À soumettre en supplément en cas de construction : Copies du contrat de travaux/construction signé, permis de construire
- À soumettre en supplément en cas d'achat de parts sociales : Règlement/Statuts de la coopérative, contrat de location, parts sociales
- À soumettre en supplément en cas de nantissement : Contrat de gage signé avec la banque

4. Adresse de paiement

Nom de la banque _____

Rue, n° _____

NPA / localité _____

N° IBAN _____

SWIFT _____

⇒ Le versement ne peut être effectué que sur un compte hypothécaire ou sur un compte de passage de la banque (pour les hypothèques) !

5. Les personnes soussignées ont pris connaissance de ce qui suit :

- ⇒ Si vous avez effectué des rachats dans la prévoyance professionnelle, il est déconseillé, selon la jurisprudence actuelle du Tribunal fédéral, de procéder à un versement anticipé pendant le délai de trois ans. Du point de vue du droit de la prévoyance, un versement en capital est en principe possible, ce qui pourrait toutefois avoir pour conséquence la suppression ultérieure de la déductibilité fiscale du rachat. Il convient de se mettre d'accord au préalable avec votre administration fiscale sur ce point.
- ⇒ Un versement anticipé ou une mise en gage entraîne une réduction des prestations de vieillesse ainsi qu'une diminution des prestations de risque, pour autant que les prestations de risque n'aient pas été définies en fonction du salaire. Votre banque ou votre assurance vous conseilleront volontiers sur la manière de combler cette lacune dans votre prévoyance.
- ⇒ Une restriction du droit d'aliéner est inscrite dans le registre foncier, afin que votre capital de prévoyance revienne à votre institution de prévoyance en cas de vente. Les coûts de l'office du registre foncier sont à la charge de la personne assurée.
- ⇒ Le versement anticipé du capital de prévoyance entraîne une obligation fiscale immédiate. En cas de remboursement du versement anticipé, la personne assurée peut prétendre au remboursement des impôts payés.
- ⇒ Le montant minimal du remboursement du versement anticipé s'élève à CHF 10 000.--.



6. Votre confirmation et signature

Par ma signature, je confirme avoir rempli ce formulaire de demande de manière complète et conforme à la vérité et avoir pris connaissance des dispositions.

Ort Lieu et date :

Signature de la personne assurée :

Les personnes non mariées ou non liées par un partenariat enregistré doivent fournir à la caisse de pension, avant le versement du capital, un certificat d'état civil récent (pas plus de 3 mois).

Consentement du conjoint:

Je suis d'accord avec le paiement en espèces de la prestation de sortie.

Nom:

Prénom:

Lieu et date:

Signature du conjoint:

Légalisation officielle de la signature du conjoint* :
(Légalisation par la commune ou le notaire)

Lieu et date:

Signature / Cachet:

Cette signature confirme l'authenticité des signatures des personnes susmentionnées après présentation d'une pièce d'identitévalable !